

## Vente d'occasion multimedia

Par demeter, le 03/05/2011 à 22:20

Bonjour,

J'ai vendu un objet multimédia d'occasion (console Playstation 3) il y a une semaine pour la somme de 200 Euros.

La personne n'est pas venu essayer la console a la maison il a préférer me faire confiance et directement lui emmener en main propre dans un lieu public.

Le problème c'est qu'il prétend avoir jouer 3 heures avec et qu'elle est tomber en panne et me réclame un remboursement intégrale.

Sachant que la console fonctionnai parfaitement a la vente (vu qu'il a jouer chez lui en arrivant )et quelle est tombé en panne quelque jours plus tard Peut t'il me poursuivre en justice ?

Car je ne peut pas effectuer un remboursement c'est peut être eu qu'il ont mal utilisé le matériel.

Merci d'avance

Par **Domil**, le **03/05/2011** à **22:22** 

Il devra prouver, par une expertise, que l'objet avait un vice caché lors de la vente.